

DICRIM²⁰¹⁷

Document d'Information Communal sur
les Risques Majeurs

Document à conserver

Information sur les **RISQUES MAJEURS**



Les bons réflexes ...



Commune de
Pont d'Ain

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?



Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

Le mot du maire

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Pont d'Ain est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. Elle est, de manière générale, l'affaire de tous, particuliers, autorités administratives, pouvoirs publics, services de prévention et de secours.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver pour qu'il soit facilement consultable en cas de risques.

Parallèlement à cette opération de sensibilisation, la commune élabore un **PCS** (Plan Communal de Sauvergarde), permettant une organisation optimale des secours en cas d'évènement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

Gérard GUICHARD

Sommaire

L'édito	p. 2
---------	------

Les risques naturels sur la commune :

 Inondation	p. 4
 Mouvement de terrain	p. 5
 Tempête	p. 6
 Chute de neige	p. 7
 Séisme	P. 8

Les risques technologiques sur la commune :

 Le risque de transport de matières dangereuses	p.9
 Rupture de barrage	p.10
Le plan communal de sauvegarde	p.11
Le memento des risques	p.12





Inondation



L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

Sur la commune

Le risque d'inondation pour la commune est principalement dû aux crues de plaine de type rapide de l'Ain.

D'autre part, la commune peut être concernée par des risques d'inondations provoquées par les crues torrentielles du Suran et de l'Oiselon. Les débordements du Suran touchent essentiellement des champs.

Par ailleurs, des ruissellements ponctuels peuvent se produire localement sur les coteaux de la commune.

La carte des zones inondables est présente en mairie.

Les bons réflexes



Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
 - Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- 
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
 - Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- 

Pendant l'inondation :



- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
 - Couper l'électricité et le gaz
- 
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
 - Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible



Mouvement de terrain



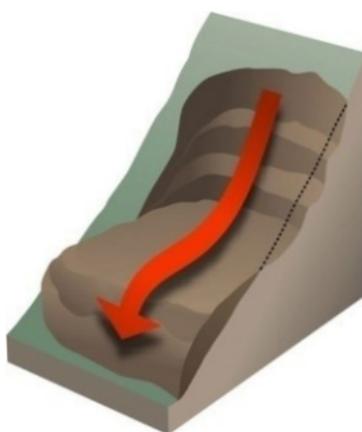
Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Sur la commune

La commune est sujette à des chutes de blocs à Oussiat, au-dessus de la RD984.

De plus, une zone située au nord du centre-ville en direction de Pampier est affectée par un risque d'effondrement dû à la présence d'anciennes carrières souterraines.



L'aléa glissement de terrain

Des cavités souterraines ont été inventoriées par le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) et répertoriées dans une base de données.

Les bons réflexes



Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner



Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale





Tempête



On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89km/h. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Sur la commune

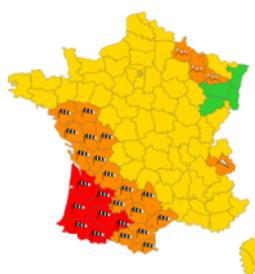
Météo-France diffuse aux autorités et au grand public **des cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site

Pas de vigilance particulière.

Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.

Vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

Vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



Les bons réflexes



Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets



Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**



Chute de neige



Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Effondrement de toitures, destructions des réseaux téléphoniques et électriques et routes coupées sont les principales conséquences de ce type de risque.

Sur la commune

Les particuliers doivent prendre les précautions nécessaires afin de déneiger devant chez eux (**raclage/salage**). Il est fortement recommandé d'équiper les véhicules de pneus-neige en hiver et d'avoir dans le coffre des chaînes, une petite pelle, une lampe frontale et des gants.



Les bons réflexes



Dès l'annonce de la chute de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours
- Prévoir un stock de nourriture et d'eau afin d'être autonome pendant 2 jours



Pendant :

- Se déplacer le moins possible et rester à l'abri
- Éviter de prendre son véhicule
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager
- Écouter la radio, les bulletins météo



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture,...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**



Séisme

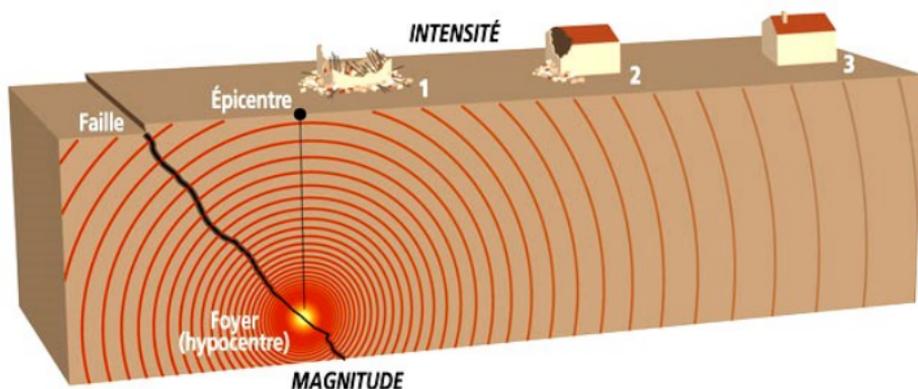


Un **séisme** ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Sur la commune

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3, aléa modéré.



Les bons réflexes



Dès la première secousse :

- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- **A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner



A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs





Transport de matières dangereuses



Le risque de **transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière et ferrée.

Sur la commune

Le risque d'accident de TMD peut se produire sur toutes les routes de la commune principalement les autoroutes **A40** et **A42** puis **RD 1075** et **RD 1084** enfin sur la **RD 984**. Egalement par la présence de la **voie ferrée SNCF** Ambérieu-en-Bugey / Bourg-en-Bresse.

Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m est mis en urgence par les pompiers.

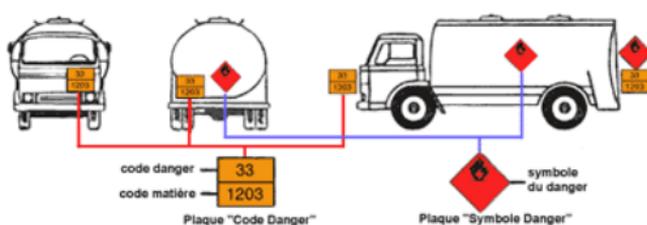
En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, il existe un dispositif **TRANSAID** permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.

Les bons réflexes



Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement.



Rupture de barrage



Le phénomène de **rupture de barrage** correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes...). Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Sur la commune

La commune de PONT-D'AIN est concernée par le risque de rupture des barrages de Vouglans, de Coiselet et d'Allement situés sur l'Ain.

Sur ce cours d'eau, plusieurs barrages ont été construits dans notre département ou proche de ses limites, d'amont en aval : Vouglans, Saut-Mortier, Coiselet, Cize-Bolozon, Allement.

Le temps d'arrivée de l'onde de submersion et la surélévation maximale du plan d'eau initial sont variables.

- Barrage de Vouglans (située à 54 km) : Environ 1 heure et 10 minutes pour environ 11 mètres.
- Barrage de Coiselet (située à 41 km) : Environ 1 heure et 12 minutes pour environ 4 mètres.
- Barrage d'Allement (située à 9 km) : Environ 30 minutes pour environ 3 mètres.

Les bons réflexes



Avant :

- Connaître le système spécifique (corne de brume) d'alerte de la zone du quart d'heure

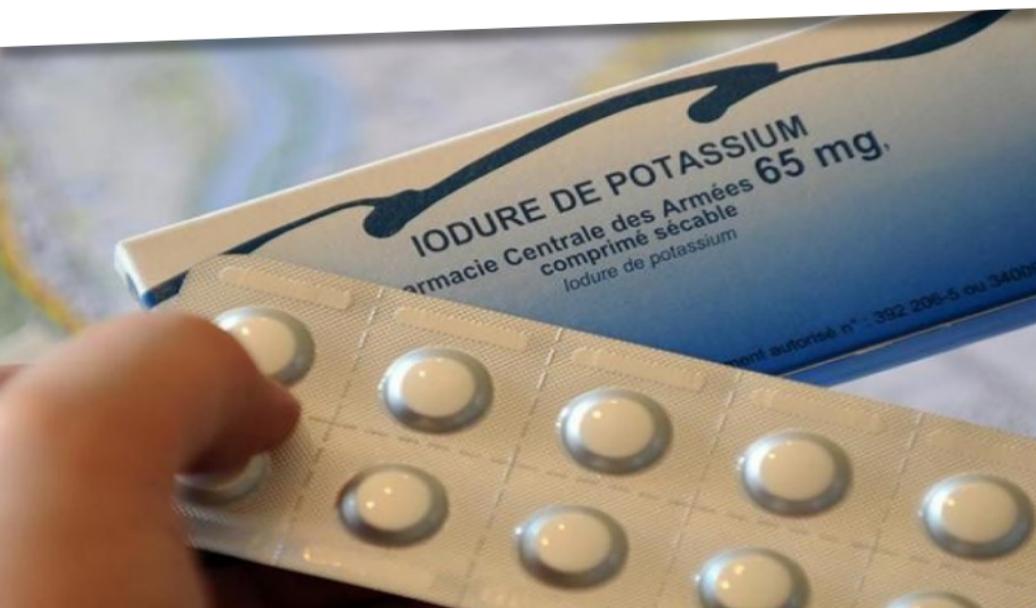


Dès l'alerte :

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile



AUTRES RISQUES



RISQUE NUCLEAIRE

Un plan préfectoral définit les mesures de sauvegarde de la population à engager en cas d'accident nucléaire notamment l'absorption d'une pastille d'iode stable.



La commune étant située au-delà du périmètre des 20 km autour du CNPE du Bugey, elle assure la distribution de ces comprimés.

Le lieu de stockage est : La mairie.

Les lieux de distribution sont :

- Mairie (Centre de Pont d'Ain)
- Gymnase (Blanchon)
- Salle de la Boule des Marronniers (Oussiat – Pampier – Haut de Pont d'Ain)

PROBLEME DE POTABILITE DE L'EAU

La commune a sous sa responsabilité l'approvisionnement des particuliers en eau potable.

En cas de pollution, sur ordre et avec l'assistance du Syndicat des Eaux Ain-Veyre-Revermont, la bascule sur le puit de secours est réalisée.



Celui-ci est testé chaque semaine pour s'assurer que le système de pompage est bien opérationnel.

Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

Le memento des risques

Les bons réflexes



- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accident impliquant des matières dangereuses :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)



Numéros d'urgence :

Pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15** ou **112**

Police : **17** ou **112**

Fréquences radio :

France Inter : **99.8**

Radio Vinci Autoroutes : **107.7**

FC Radio : **97.6**

SIGNAL D'ALERTE COMMUNALE

 **Signal d'exercice**

1 COUP : Chaque 1er lundi du mois à 12h

 **Signal d'alerte**

2 COUPS : Risque inondation

3 COUPS : Risque de rupture de barrage

4 COUPS : Risque technologique ou de TMD

5 COUPS : Distribution de pastilles d'iode

Mairie de Pont d'Ain

7 Rue Louise de Savoie - 01160 PONT-D'AIN

Tél : 04 74 39 06 99

Site internet : www.pontdain.fr

Document à conserver